

96^e SALON DES ARTISTES MÉRIDIONAUX
du 9 au 29 décembre 2026 au CENTRE D'ART VITRY,
4 RUE URBAIN-VITRY 31000 TOULOUSE.

contact@artistes-meridionaux.fr

NOTICE EXPLICATIVE : EXPOSANTS

THÈME OBLIGATOIRE	« FORÊTS » Technique libre : peinture, dessin, gravure, sculpture, photo, vidéo, infographie, installations, arts décoratifs...
OBJECTIFS DU SALON	Chaque année, le Salon invite artistes et Sociétaires à s'exprimer sur un thème commun, en valorisant à la fois la pertinence de l'interprétation et la qualité des œuvres présentées. Cette année 26 artistes chinois seront invités à exposer. N.B. : La Société élit ses nouveaux sociétaires parmi les artistes ayant été sélectionnés 3 années consécutives au Salon.
INSCRIPTION	Date limite de réception des dossiers d'inscription pour les candidats comme pour les Sociétaires (le cachet de la poste faisant foi) : samedi 28 août 2026 1) Envoyer à Alain SENTOURÉ (ALSEMO) 27 rue ALEX-COUTET- Villa 27 - 31100 TOULOUSE : - le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli, - un chèque de 65 € à l'ordre de la Société des Artistes Méridionaux. Les personnes en difficulté peuvent contacter directement le président contact@artistes-meridionaux.fr pour revoir éventuellement les conditions tarifaires. - une enveloppe affranchie à votre adresse, - facultatif : un texte de présentation de l'œuvre (10 x 15 cm) (voir rubrique ci-dessous). 2) Envoyer à contact@artistes-meridionaux.fr : - une photo NUMÉRIQUE : (une bonne définition est capitale pour la sélection). Sens, avec NOM, titre et dimensions, en JPG d'au moins 1 Mo. - le scan du bulletin d'inscription (en plus de l'original papier envoyé au trésorier A. Sentouré). Merci d'enregistrer votre photo sous la forme : NOM D'ARTISTE - TITRE DE L'ŒUVRE - DIMENSIONS (largeur x hauteur). <u>Seront refusés</u> : ➔ Les dossiers incomplets, les photos papier, les envois recommandés, les Chronopost. Toute œuvre non conforme (hors cadre) aux dimensions annoncées sur la fiche d'inscription et sur la photo pour le catalogue sera refusée lors du dépôt (sans remboursement).

LES PRIX	Grand Prix des Artistes Méridionaux Doté de 600 €, du trophée <i>Le Darius</i> ainsi que de matériel artistique. (<i>Réservé aux non-sociétaires.</i>) Prix de la Ville de Toulouse Doté de 500 €, il est accompagné d'une exposition personnelle à l'accueil du Capitole dans le cadre de notre partenariat avec la mairie de Toulouse. Prix Jeune Talent Doté de 300 € et de matériel artistique, attribué dans le cadre de notre partenariat avec le Conseil Départemental. Prix du Public Le lauréat se verra proposer une exposition personnelle à la galerie <i>La Palette des Possibles</i>, dans le cadre de notre partenariat avec la galerie <i>La Palette des Possibles</i>. Distinction 2026 Pour l'année 2026, un diplôme sera décerné à l'Association des Artistes du district de Jing'an à Shanghai.
----------	--

NOMBRE ET FORMAT DES ŒUVRES	Vous devez présenter : ◆ Soit 1 œuvre plane, tous supports et toutes techniques, - format maximum de l'œuvre cadre compris : largeur 130 cm, hauteur 230 cm, - format minimum de l'œuvre hors cadre : 60 x 73 cm, - encadrement (maxi 4 cm hors-tout) : simple baguette, caisse américaine ou bords de la toile peints. Pour les photographes : - format minimum du cliché de bonne définition 30 x 40 cm. Pour les graveurs, pas de format requis, mais le plus grand possible. LES ŒUVRES SUR CIMAISES comporteront OBLIGATOIREMENT au verso un système d'accrochage solide, le NOM de l'artiste, son adresse, les mentions <i>haut</i> et <i>bas</i>. Pour les sculpteurs : Soit 1 grand volume, soit 3 volumes maximum qui seront présentés sur des socles blancs ou noirs impeccables. INSTALLATION ou 1 VIDÉO (matériel non fourni). Vous pouvez présenter en plus : 1 texte à envoyer avec la fiche d'inscription. Vous avez la possibilité d'écrire un texte de présentation de l'œuvre. Ce texte (écriture manuscrite ou non, police libre) sera accroché tel quel à côté de l'œuvre exposée. Il devra être collé sur un carton-plume au format 10 x 15 cm, sens horizontal ou vertical. ➔ <u>Les textes envoyés par mail seront refusés.</u> ➔ La commission d'accrochage est souveraine dans ses décisions.
-----------------------------------	---

VENTE DES OEUVRES	La SAM n'intervient pas dans le déroulement des ventes qui doivent être négociées directement entre artiste et acheteur en dehors du Centre d'Art Vitry. La SAM peut faire le lien mais ne perçoit aucune commission.
----------------------	---

SÉLECTION DES ŒUVRES	La sélection se fait à partir des visuels des œuvres présentées. La photo numérique retenue sera utilisée pour la reproduction dans le catalogue. ➔ Attention : les œuvres non conformes à la photo acceptée par le jury, ou non conformes aux dimensions mentionnées dans le bulletin d'inscription, seront refusées lors du dépôt. Des Sociétaires peuvent vous contacter et, avec votre accord, demander à visiter votre atelier avant que votre œuvre passe devant le jury. Le jury est composé de tous les Sociétaires. Sa décision est sans appel. Vous serez informé par mail de votre sélection ou de votre non-sélection courant septembre. <i>Dans l'intérêt du Salon et des exposants eux-mêmes, il est instamment demandé aux artistes de ne pas exposer les œuvres présentées au 96^e Salon dans d'autres galeries ou manifestations de la Région.</i>
CATALOGUE	Le catalogue couleur (20,5 x 20,5 cm) comportera une reproduction par page de l'œuvre retenue pour le Salon.
DÉPÔT DES ŒUVRES	Sont concernées toutes les œuvres, planes ou en volume. IMPÉRATIVEMENT : le dimanche 6 décembre 2026 de 11 h à 17 h selon un planning à respecter scrupuleusement pour faciliter l'organisation. Vous recevrez ce planning par mail quelques jours avant le début de l'exposition. Les sculpteurs doivent apporter des socles blancs ou noirs impeccables. (Voir avec la SAM pour les dimensions : ascenseur 90 x 90 x 190 cm ou escalier pour les volumes exposés au 2^e étage). Les œuvres acheminées par transporteur seront emballées de telle sorte que leur retour soit aisé. L'exposant commandera lui-même son transporteur pour le retrait.
PERMANENCES	➔ Si vous ne l'avez pas fait en amont sur le site, le jour du dépôt des œuvres, vous devrez vous inscrire obligatoirement sur deux créneaux minimum de présence dans la grille des permanences.
VERNISSAGE ET HEURES D'OUVERTURE	Jeudi 10 décembre à 17 h 30. L'exposition sera ouverte du 9 au 29 décembre 2026, du lundi au dimanche de 12h 00 à 19 h 00 (fermée le 24 et 25 décembre)

RETRAIT DES ŒUVRES	Mercredi 30 décembre 2026 de 11 à 17 heures. Comme pour le dépôt, un planning vous sera adressé. Aucun retrait ne sera possible avant cette date. Passé ce délai, la SAM ainsi que le Centre d'ART Vitry déclinent toute responsabilité quant à la conservation des œuvres.
RESPONSABILITÉ	La Société des Artistes Méridionaux décline toute responsabilité pour les œuvres déposées. Chaque artiste contractera les assurances qu'il jugera nécessaires. L'exposant autorise pour tous les médias et les différents réseaux sociaux la reproduction de ses œuvres.
PUBLICITÉS PRÉVUES	- Édition du catalogue avec coordonnées et reproduction d'une œuvre pour chaque exposant. - Articles dans la presse. - Publicités dans <i>LA DÉPÊCHE DU MIDI, ARTENSION, CLUTCH, ARTISTES DE FRANCE, MA MAISON, MAG DÉPARTEMENT...</i> - <i>Radios et sites Internet.</i> - Affiches 120 x 176 cm dans les panneaux lumineux de la ville, 500 affiches de format A3 et 1500 cartons d'invitation. - Envoi de plus de 5000 courriels et distribution de 10 000 flyers. - Reproduction des œuvres sur le site Internet : www.artistes-meridionaux.fr
CONTACTS	- www.artistes-meridionaux.fr - contact@artistes-meridionaux.fr

La participation au Salon implique l'adhésion sans réserve aux conditions ci-dessus.

96^e SALON DES ARTISTES MÉRIDIONAUX AU CENTRE D'ART VITRY.